

Conditions générales de vente (CGV) et de réservation du Domaine Bordenave

Article 1 – Contrat : Le contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de la location et de l'hébergement du gîte situé à Hinx (40180)

En aucun cas nous aurions notre responsabilité engagée en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

Article 2 – Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 – Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total de la location et un exemplaire du contrat de location signé.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 – Réalisation du dossier.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un responsable légal majeur ne pourront être admis pour des raisons évidentes de sécurité (alerte météo, hospitalisation, graves intempéries, maladie...)

Moyens de paiement acceptés :

Chèque bancaire à l'ordre de SARL Maison Bordenave (comptes français uniquement)

Virement bancaire

Il est impératif de mentionner la référence de votre réservation lors de votre paiement

Article 5 – Tarifs

Les tarifs figurant sur nos fiches de présentation du gîte s'entendent toutes taxes comprises, hors taxes de séjour (et sauf consommation excessive). Nos prix sont calculés sur la base des taux de TVA en vigueur et sont donc susceptibles d'être modifiés en cas d'évolution de ceux-ci.

En cas de refus du règlement du solde le jour de l'arrivée, la Direction se réserve le droit d'annuler votre séjour. Des frais de recouvrement de 40€ seront facturés.

Article 6 – Taxes et contributions

Vous trouverez le montant de la taxe de séjour et autres taxes éventuelles relatives à votre hébergement dans la rubrique Tarifs (demander à la Direction)

Article 7- Capacités : Le nombre de personnes indiqué par logement dans nos tarifs et brochures correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenue de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance. La direction se réserve le droit de vous refuser l'accès à l'hébergement si le nombre de personnes dépasse l'occupation maximale autorisée.

Article 8 Déclaration de toute manifestation (anniversaire ou autres événements privés) Il est impératif de nous déclarer toute manifestation (anniversaires ou autres) avant votre arrivée en nous indiquant le nombre de personnes présentes et de respecter les consignes de sécurité et de tranquillité du lieu (baisse du volume sonore de la musique dès minuit) et de déclarer cette manifestation à votre propre assurance impérativement

Article 9 Modification de séjour : Toute modification de séjour demandée en termes de dates, de lieu, de durée, du nombre de personnes ou de composition familiale doit être validée par nos services. Elle pourra faire, le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire. En cas d'évènements extérieurs indépendants de notre volonté, nous pourrions être amenés à modifier ou annuler votre séjour. Nous vous proposerons alors et selon disponibilités, un séjour équivalent avec dates ou hébergements différents. Si cette offre ne vous satisfaisait pas, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée. Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Article 10 – Absence de rétractation : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 11– Annulation

La signature du contrat engage les Parties de manière irrévocable. Aucune résiliation n'est possible sauf accord écrit des Parties. Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée. Dans le cas où le Loueur ne pourrait respecter ses engagements pour cas de force majeure, il se réserve le droit d'annuler la réservation et de rembourser intégralement au Locataire les sommes qu'il a versées. Si le Locataire renonce à la location, il reste redevable des frais d'annulation suivants :

- Annulation au moins 14 jours avant le début de la location : obtention d'un remboursement par le Loueur au Locataire de 100% de la somme correspondant au montant total due par le Locataire.**
- Annulation entre 7 jours et 14 jours avant la location : obtention d'un remboursement par le Loueur au Locataire de 50% de la somme**
- Si l'annulation est effectuée après les dates indiquées : aucun remboursement de la somme due par le Locataire au propriétaire.**

Article 12 – Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 13– Règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 14– Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans l'annonce.

Article 15– Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du contrat est demandé par le propriétaire équivalent à 30% du montant total de la réservation . Ce dépôt de garantie doit être fait par chèque à l'ordre de SARL Maison Bordenave. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées ou des biens manquants ou bien du forfait ménage dans le cas où le logement n'est pas rendu dans un état satisfaisant de propreté. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 16– Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 17- Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximale indiquée sur le contrat de location. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 18 – Accueil des animaux : Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause, le propriétaire peut refuser le séjour : aucun remboursement ne sera alors effectué.

Article 19 Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques et d'envoyer 2 jours avant son arrivée (par mail ou courrier) une attestation de responsabilité civile au propriétaire.

Article 20- Objets de Valeur : il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans le gite.

Article – 21 Paiement des charges : En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le contrat.

Article - 22 Ménage : Du matériel de ménage est fourni. Les frais de ménage étant inclus dans le prix de la location, nous vous demandons de nous rassembler l'intégralité du linge de table, de lit et de salle de bain dans le couloir au rez-de-chaussée.

Article - 23 Réclamations et litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location, doit être soumise aux 2 parties par courrier recommandé dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : SARL Maison Bordenave 208 Route de Lagrange 40180 HINX.

En cas de problème technique, sur les équipements de loisirs (piscine...), le Domaine Bordenave ne serait être tenu responsables et aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de litige, seule la compétence du Tribunal de Dax est reconnue.

Article - 24 WIFI : Le wifi est gratuit et sécurisé dans certains endroits du Domaine. Pour plus de renseignements se renseigner auprès de la Direction.

Article - 25 : Fumer – Il est interdit de fumer à l'intérieur du gîte.

L'heure d'arrivée souhaitée est fixée à 16 heures. Si vous ne pouvez respecter cet horaire, il est indispensable de prévenir en amont au 0616712609 ou à domainebordenave40@gmail.com afin d'indiquer votre horaire d'arrivée prévisionnelle.

Avant votre départ : Le gîte doit être libéré pour 10h le jour de votre départ. Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre que possible.